VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AIACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi 16 Février à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 10 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme SICHI	à	Mme FALCHI
M. MONDOLONI	à	M. VOGLIMACCI
Mme MASSEI	à	Mme VILLANOVA

Etait absent :
M. RENUCCI, Conseiller municipal.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	45
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 16 Février 2015	Délibération N°2015/56

Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour représenter la Ville à la Fédération Européenne des cités napoléoniennes.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2004/184 du 03 novembre 2004, le Conseil Municipal a acté le principe de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à la fédération Européenne des Cités Napoléoniennes et autorisé l'organisation de son Assemblée Constitutive à Ajaccio les 03 et 04 décembre dans le cadre de la commémoration du bicentenaire du Sacre de Napoléon.

La création d'une association Loi 1901 a été décidée comme support juridique de cette Fédération et ses statuts ont été adoptés.

L'objet de cette association est précisé ainsi :

Rassembler des citées européennes, sites, communes, groupement de communes dont l'histoire a été marquée par l'influence napoléonienne autour des trois orientations suivantes :

- Favoriser les échanges sur l'histoire napoléonienne avec l'organisation de rencontres, de colloques, de publications en relation avec les universités, les institutions culturelles et les associations d'histoire,

- Promouvoir et soutenir les actions de conservation et de restauration du patrimoine de l'époque napoléonienne (objets, œuvres d'art, mobilier, habitat privé, monuments, sites…),

- Développer les actions d'animation et de valorisation du patrimoine à travers la réalisation d'expositions, de manifestations artistiques et culturelles, de circuits de découvertes notamment dans le cadre des échanges touristiques, scolaires et universitaires.

Le siège social, le secrétariat et la coordination du développement du projet « tourisme » de l'association ont été fixés à Ajaccio.

CONSIDERANT :

- La volonté de la Ville de renforcer la dynamique initiée au cours des précédents partenariats européens et internationaux pour la mise en œuvre de projets contribuant à son rayonnement ainsi qu'à son développement économique et social,

- L'intérêt à la fois historique, culturel et économique, pour la Ville de poursuivre les travaux engagés dans le cadre de la Fédération Européenne des Citées Napoléoniennes, et d'entreprendre en sa qualité de partenaire actif toutes les démarches nécessaires pour développer des projets constructifs en sollicitant des différents outils de financement mis à disposition par l'Union Européenne,

- La responsabilité de la Ville d'assurer le secrétariat et la coordination du groupe de travail « Tourisme » de la Fédération Européenne des Citées Napoléoniennes,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De désigner ses deux représentants et leurs suppléants comme membres du Conseil d'Administration,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNE

Par 44 voix pour
Et 4 non participations (M. Luciani, Mme Guidicelli, Mme. Simonpietri, M. Ciabrini)

Pour siéger au conseil d'Administration de la Fédération des Cités Napoléoniennes, les élus dont les noms suivent :

- Membres titulaires : **Madame GUERRINI Simone, adjointe au maire,**
Monsieur ARESU Jean-Pierre, adjoint au maire.

- Membres suppléants : **Madame FLAMENCOURT Danielle, conseillère municipale,**
Madame VILLANOVA Emmanuelle, conseillère municipale.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....

Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

MAIRIE D'AJACCIO
CORSE DU SUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150216-2015_56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2015
Publication : 23/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation